# Révision : Journalisation « compliquée » sauf sociétés anonymes

Dans cette entreprise un peu bizarre (Fridolin SNC) quelques écritures ont posé problème à l’aide-comptable, vous êtes chargé, en tant que comptable bientôt diplômé-e de prendre le relai.

**Écritures en cours d’exercice**

1. Nous achetons 17 actions Corina V. SA, nominal CHF 500, coté 560, avec des frais de CHF 9.- par action.
2. Nous achetons le 21 mars 2020 un immeuble locatif pour CHF 1'200'000.- Le prix inclus les frais de notaires de CHF 45'000.-, qui sont payés immédiatement, par virement bancaire. La valeur comptable de l’immeuble était, auprès du vendeur, de CHF 800'000.- ; et il était grevé d’une hypothèque de premier rang de CHF 450'000.-, que nous reprenons ainsi que les intérêts courus, au taux de 1.2%, l’échéance est au 31.12. Il y a encore lieu de prendre en compte des loyers de janvier déjà encaissés pour CHF 6'000.-, ainsi qu’une prime d’assurance RC, déjà payée pour toute l’année, pour CHF 2'500.-. Le solde est réglé par virement bancaire.
3. Nous vendons le 14 avril 2020 des obligations Ville de Schaffhouse 2018 – 2023 1 ¾ %, nominal CHF 40'000.-, coté à 102, échéance le 13 mars., avec des frais de courtage de 0.9%, un droit de bourse de 0.015% et un droit de timbre 0.01%. Les obligations avaient été achetées le 10 janvier 2020 au cours de 99.
4. Fridolin, l’un des associés, à prélevé dans la caisse pour son usage personnel CHF 450.-.
5. Nous vendons les actions Corina V. SA, au cours de CHF 575, avec des frais de CHF 7.- par action (voir écriture 1)
6. Helmut, l’autre associé de la société, à prélevé dans le stock des marchandises pour CHF 1'500.-h.t., tva à 7.7%.

**Écritures de fin d’année**

1. Compter le règlement de l’annuité hypothécaire liée à la dette de l’immeuble acheté (n°2). Le remboursement est de CHF 25'000.-.
2. Nos obligations Ville de Fribourg 0.5% 2018 - 2025 (nominal CHF 30'000.-, coté 105), ont comme échéance le 15 mai.
3. Calculer et comptabiliser la rémunération trimestrielle de Fridolin et Helmut (CHF 4'000.- par mois chacun), ainsi que les intérêts annuels (4%) sur leur capital (Fridolin : CHF 50'000.-, Helmut : CHF 25'000.-).
4. La prime d’assurance pour le véhicule de livraison a été payée le 18 septembre, pour une période d’une année, pour CHF 3'200.-. Corriger si nécessaire.
5. Nous payerons en février les intérêts sur un prêt de Paco, de CHF 30'000.-, au taux de 2%, pour une période du 10 octobre au 10 février.
6. Les loyers des locataires du mois de janvier (CHF 6'000.-) ont été encaissés en décembre.
7. Il y a lieu de constituer une provision pour pertes sur client. Les ventes à crédit de décembre s’élèvent à CHF 100'000.- h.t. (tva à 7.7%) et nous estimons que 5% de ce montant sera perdu.
8. Le bénéfice à répartir est de CHF 22'000.-. Il n’y avait pas de perte l’an dernier, et le contrat de société ne prévoit rien de particulier pour le partage du bénéfice ou des pertes.